	EPR2	Protection Level: C1 – Internal EPR2	Number of pages: 32 Number of Appendices: 00
---	-------------	---	---

Document Title:

CHARIER PPSPS – Génie flexion

Deliverable Reference:

EIL-U0-HSS-TPT-TTT-EXE-PMS-00010409


Contractor's Internal Reference (without Revision & Version)

EPR2 Project Reference: If the document already as an EPR2 Project Reference

ECCN: N

AL: N

A	2026/02/04	FIO	Dany LABAN	Dany LABAN	Vincent BLARASIN	Première émission
REV.	DATE	STATUS	AUTHOR	CHECKED BY	APPROVED BY	MODIFICATIONS / OBSERVATIONS

Contractor: 	Internal issuer:
Identification and Reference of the Issuing Entity:	EIL-U0-HSS-TPT-TTT-EXE-PMS-00010409-A01

Project Code: ENM	Contract Number: NM2201	AIP: Yes <input type="checkbox"/> No <input checked="" type="checkbox"/>	PIDU: Cas 2	©2026
Document Type: QAL - Quality - Related Document		PBS / System / Building: NPS – EPR2 SITE		
Applicability : RC1.2	Zone: U0	Contains Know-How: Yes <input type="checkbox"/> No <input checked="" type="checkbox"/>		
EIFFAGE GENIE CIVIL	CT2201	00010409		
Name of the Issuing Entity	Supplier Entity Code	Document Number		

Goods labelled with "AL not equal to N" are subject to European or German export authorization when being exported within or out of the EU. Goods labelled with "ECCN not equal to N" are subject to US reexport authorization. Even without a label, or with label "AL:N" or "ECCN:N", authorization may be required due to the final whereabouts and purpose for which the goods are to be used. The original version of this document is stored in electronic form in Electronic Document Management System (EDM). The current status of this document can be viewed only in the EDM System.

CHARIER PPSPS – Génie Flexion

REVISIONS

REV	DATE	PARAGRAPH	REASON FOR CHANGE
A	2026/02/04	Tous	Première émission

ECCN: N

AL: N

Goods labelled with "AL not equal to N" are subject to European or German export authorization when being exported within or out of the EU. Goods labelled with "ECCN not equal to N" are subject to US reexport authorization. Even without a label, or with label "AL:N" or "ECCN:N", authorization may be required due to the final whereabouts and purpose for which the goods are to be used. The original version of this document is stored in electronic form in Electronic Document Management System (EDM). The current status of this document can be viewed only in the EDM System.

CHARIER PPSPS – Génie Flexion

MOTS CLES

Accident Avec Arrêt (AAA) : Accident entraînant un arrêt de travail

Accident Benin (AB) : Un accident bénin, sur le plan juridique, est un accident n'entraînant ni arrêt de travail, ni soins médicaux pris en charge par les organismes de la Sécurité sociale. Tout accident bénin doit être inscrit dans un registre dûment délivré par la CARSAT ou par la CRAM (Ile de France)

Accident Sans Arrêt (ASA) : Accident n'entraînant pas d'arrêt de travail, mais qui a donné lieu à une prise en charge par les organismes de la Sécurité sociale.

Acte dangereux : Action ou inaction de personne, intentionnelle ou non, susceptible de conduire à l'accident.

Audit : Examen méthodique permettant de déterminer si les activités et les résultats sont conformes à un référentiel préétabli

Chargé de sécurité du Titulaire : Il est en charge d'animer la Santé et la Sécurité sur le chantier pour le compte du Titulaire. Il participe aux réunions du chantier liées à la coordination des travaux et à celles liées à la sécurité du chantier proprement dite. Il est acteur de la démarche Santé Sécurité dans le cadre de l'entreprise étendue.

Conseiller en radioprotection de l'Entreprise : Membre de l'équipe HSE de l'Entreprise chargé de la Radioprotection

Conseiller en radioprotection de l'entreprise intervenante : Membre de l'entreprise extérieure intervenant sur le chantier (Titulaire ou l'un de ses sous-traitants) en charge de la Radioprotection ou prestataire de service en charge d'assurer la mission de conseiller en radioprotection pour le compte de l'entreprise extérieure

Domage matériel (DM) : L'accident matériel concerne les détériorations de matériel occasionnant uniquement des dommages matériels sans qu'il ait eu un risque potentiel sur une personne.

Entité : Structure juridique (Entreprise, titulaire, sous-traitant, locatier, indépendant ...)

Entreprise : Le donneur d'ordre EDF

Entreprise étendue : fonctionnement en réseau dans un souci de collaboration, de partage des informations et de recherche d'optimum technico-économique

Entreprise extérieure : Toute entreprise intervenante sur le chantier (Titulaire ou ses sous-traitants)

Événement à Haut Potentiel de gravité : Tout événement sécurité dont les conséquences auraient pu être graves voire mortelles

Événement Intéressant Radioprotection : Événement en lien avec la radioprotection dont l'importance immédiate ne justifie pas une analyse individuelle mais qui peut présenter un intérêt dans la mesure où son caractère répétitif pourrait être le signe d'un problème nécessitant une analyse approfondie.

Événement Significatif Radioprotection : Événement en lien avec la radioprotection qui donne lieu à déclaration à l'Autorité de sûreté nucléaire et à une analyse approfondie.

Inspection commune : Visite préalable à l'intervention réalisée par le Titulaire avec le CSPS conformément à l'article R.4532-13

Maîtrise d'ouvrage : Il s'agit du commanditaire du projet.

Maîtrise d'œuvre : Il s'agit des équipes qui organisent et supervisent la réalisation du projet (Direction de Opérations EPR2, EDVANCE, CNEPE) pour le compte du Maître d'ouvrage.

Presque accident (PA) : Événement survenu sur le chantier exposant une personne à un risque susceptible de causer un accident du travail dans différentes circonstances. Le presque accident peut être accompagné ou non de dommages matériels. Il implique une personne à proximité ou au poste de travail.

Situation dangereuse : La mise en présence d'un danger dans l'environnement de travail présentant des risques pouvant conduire à un presque accident voire à un accident si un événement déclencheur intervient.

Titulaire : Le titulaire d'un contrat avec l'Entreprise.

Visite santé sécurité : Examen des postes de travail sous l'angle santé et sécurité.

CHARIER PPSPS – Génie Flexion**ABREVIATIONS**

AAA :	Accident Avec Arrêt
AB :	Accident Benin
AIP	Activité Importante pour la Protection des intérêts
ASA :	Accident Sans Arrêt
ADR	Analyse des risques
CARSAT	Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé Au Travail
CECRL	Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues
CNEPE	Centre National de Production d'Electricité (EDF)
CISSCT :	Collège Inter-entreprises Sécurité Santé et Condition de Travail
CRAM	Caisse Régionale d'Assurance Maladie
CSPS :	Coordonnateur Sécurité Protection de la Santé
DIUO :	Dossier Intervention Ultime sur Ouvrage
EDF	Electricité De France
EHP :	Evénement à Haut Potentiel de gravité
EIR :	Evénement la Radioprotection
EPR2	Evolutionary Pressurized Reactor 2nd generation
ESR :	Evénement Significatif Radioprotection
FMI :	Fiche Médicale d'Information
FTA :	Fiche Technique d'Accident
LTIR :	Lost Time Incident Rate
MOA :	Maitrise d'Ouvrage
MOE :	Maitrise d'Œuvre
NIS	Note d'Information Sécurité
PA :	Presqu'Accident
PFI	Pratiques de Fiabilisation des Interventions
PGC SPS :	Plan Général de Coordination Sécurité et Protection de la Santé
PPSPS	Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé
RJC	Registre Journal de Coordination
SPS	Sécurité et Protection de la Santé
TF :	Taux de Fréquence
TF2	Taux de Fréquence élargi aux accidents avec et sans arrêt du chantier
TG :	Taux de Gravité

AL: N
ECCN: N

CHARIER PPSPS – Génie Flexion

ECCN: N

AL: N

Goods labelled with "AL not equal to N" are subject to European or German export authorization when being exported within or out of the EU. Goods labelled with "ECCN not equal to N" are subject to US reexport authorization. Even without a label, or with label "AL:N" or "ECCN:N", authorization may be required due to the final whereabouts and purpose for which the goods are to be used. The original version of this document is stored in electronic form in Electronic Document Management System (EDM). The current status of this document can be viewed only in the EDM System.

CHARIER PPSPS – Génie Flexion

SOMMAIRE

0.	REFERENCES	10
1.	CLASSIFICATION AIP	11
2.	PREAMBULE	12
2.1.	OBJECTIF PRINCIPAL	12
2.2.	PRINCIPES GÉNÉRAUX DE PREVENTION	12
2.3.	LES REGLES VITALES ET LES 20 ENGAGEMENTS	13
3.	RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	15
3.1.	MAITRE D'OUVRAGE :	15
3.2.	MAITRE D'ŒUVRE :	15
3.3.	COORDINATEUR SPS :	15
3.4.	RENSEIGNEMENTS LIES AUX ORGANISMES OFFICIELS	15
4.	RENSEIGNEMENTS DE L'ENTREPRISE	16
4.1.	COORDONNEES DE L'ENTREPRISE	16
4.2.	COORDONNEES DES RESPONSABLES DE L'ENTREPRISE	16
4.3.	REPRÉSENTANTS CISCCT	16
4.4.	HIARARCHISATION DES CONTRATS DE SOUS-TRAITANCE	16
4.5.	DESCRIPTION DES TRAVAUX	16
4.6.	PLANNING ET EFFECTIFS DES TRAVAUX	17
4.7.	HORAIRES DE TRAVAIL ET DE LIVRAISONS	17
4.8.	DECLARATION PREALABLE ET DE TRAVAUX (DP, DT ET DICT)	18
4.9.	INSPECTION COMMUNE AVEC LA COORDINATION SPS	18
5.	RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ORGANISATION DU CHANTIER	19
5.1.	INSTALLATIONS DE CHANTIER ET CONDITIONS D'ACCES – LIVRAISONS ET APPROVISIONNEMENTS	19
5.2.	CONTROLE DE POTABILITE DE L'EAU	19
5.3.	HABILITATIONS ET AUTORISATIONS	19
5.4.	TRAÇABILITE & DELIVRANCE DES HABILITATIONS	19
5.5.	PERMIS ET AUTORISATIONS DE TRAVAIL	19
5.6.	REGISTRES OBLIGATOIRES	20
5.7.	SUIVI MEDICAL	20
6.	MESURES DE SECURITE APPLICABLES AUX INTERVENTIONS	21

CHARIER PPSPS – Génie Flexion

6.1.	ACCUEIL - FORMATION – INFORMATION À LA SÉCURITÉ	21
6.1.1.	Accueil et Habilitations ENTREPRISE	21
6.1.2.	Accueil titulaire/sous-traitants et sous-traitants/intervenants externe	21
6.2.	Identification des intervenants	21
6.3.	Equipements de protection individuelle (EPI)	21
6.3.1.	Généralités	21
6.3.2.	Mise à disposition des EPI	21
6.4.	EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI)	22
6.4.1.	MISE A DISPOSITION DES EPI	22
6.5.	MATERIEL	22
6.6.	LISTE DES PRODUITS DANGEREUX	22
7.	CONSIGNES GENERALES DE SÉCURITÉ ET DE SECOURS	24
7.1.	CONSIGNES GENERALES DE SECURITE	24
7.2.	ECLAIRAGE	24
7.3.	SIGNALISATION ET REVETEMENT	24
7.4.	STOCKAGE ET CONDITIONNEMENT	24
7.5.	ENTREPOSAGE PRODUITS DANGEREUX	24
7.6.	DISPOSITIONS EN MATIERE DE SECOURS ET D'EVACUATION DES PERSONNELS DE CHANTIER EN CAS D'ACCIDENT	24
7.7.	MESURES PRISES POUR ASSURER LE TRANSPORT DES BLESSES	25
7.8.	PLANS DES POSTES DE RENCONTRES SECOURS	25
7.9.	INFIRMERIE	25
7.10.	CENTRES DE SECOURS DU CHANTIER	25
7.11.	DISPOSITIFS DE PREMIERS SOINS	25
7.12.	PROTECTION INCENDIE	26
7.13.	PROTECTION POLLUTION ACCIDENTELLE	26
7.14.	PLAN D'URGENCE	26
7.15.	INCIDENT SUR RESEAUX DE CONCESSIONNAIRE	26
8.	ANALYSE DE RISQUES	27
8.1.	GENERALITES	27
8.2.	ANALYSE DES RISQUES : TRANSPORT DE PERSONNEL	28
8.3.	ANALYSE DES RISQUES: CIRCULATION PIÉTONNE	29
8.4.	ANALYSE DES RISQUES: TRAVAUX ADMINISTRATIFS	30
8.5.	ANALYSE DES RISQUES LIES A L'ACTIVITE (Diagnostic)	31

CHARIER PPSPS – Génie Flexion

9. AVIS / COMMENTAIRES / SIGNATURES**33**

ECCN: N

AL: N

Goods labelled with "AL not equal to N" are subject to European or German export authorization when being exported within or out of the EU. Goods labelled with "ECCN not equal to N" are subject to US reexport authorization. Even without a label, or with label "AL:N" or "ECCN:N", authorization may be required due to the final whereabouts and purpose for which the goods are to be used. The original version of this document is stored in electronic form in Electronic Document Management System (EDM). The current status of this document can be viewed only in the EDM System.

CHARIER PPSPS – Génie Flexion**LISTE DES TABLEAUX**

TABLEAU 1 : Coordonnées du maître d'ouvrage	15
TABLEAU 2 : Coordonnées du maître d'œuvre	15
TABLEAU 3 : Coordonnées du coordinateur SPS	15
TABLEAU 4 : Liste des organismes	15
TABLEAU 5 : Coordonnées de l'entreprise	16
TABLEAU 6 : Coordonnées des responsables de l'entreprise	16
TABLEAU 7 : Représentant(s) CISSCT	16
TABLEAU 8 : Hiérarchie de sous-traitance	16
TABLEAU 9 : Description des Travaux	17
TABLEAU 10 : Planning et effectifs	17
TABLEAU 11 : Horaires de Travail	17
TABLEAU 12 : Horaires de livraison	18
TABLEAU 13 : Date inspection commune	18
TABLEAU 14 : Liste Installations de chantier	19
TABLEAU 15 : Permis de travail	19
TABLEAU 16 : Centres de secours	25
TABLEAU 17 : Avis - commentaires	33

LISTE DES ILLUSTRATIONS

FIGURE 1 : Principes généraux de prévention	12
FIGURE 2 : 10 règles vitales	13
FIGURE 3 : 20 engagements d'Eiffage	14
FIGURE 4 : Identification des intervenants	21
FIGURE 5 : Couleur des casques	22

CHARIER PPSPS – Génie Flexion**0. REFERENCES**

- [1] PI 07.02 - Management de la sécurité et de la santé sur le site EPR2 - ENM-PPPPPP-XX-000-INS-0015516
- [2] Standard sécurité EPR2 : Equipements de Protection Individuelle pour la circulation sur chantier - ENMPPPPPP-XX-000-NOT-0017808
- [3] Standard sécurité EPR2 : Protections collectives contre les chutes de hauteur en phase construction - ENMPPPPPP-XX-000-NOT-0018202
- [4] Standard sécurité EPR2 : Balisage, signalisation et état exemplaire du chantier - ENM-PPPPPP-XX-000- NOT-0018203
- [5] Transverse Spécification – Construction site conditions - ENM-PPPPPP-XX-000-SPP-0012792
- [6] Standard sécurité : Exigences vis-à-vis des réseaux de transport de fluides et des câbles électriques en phase construction - ENM-PPPPPP-XX-000-NOT-0018204
- [7] Spécifications techniques concernant la réalisation d'une fondation par démolition et décrochement à l'explosif - EFT GG040292 indice B (note vibration)
- [8] Instruction modifiant le RPP EDF 2011 version 2012 pour les sites de construction EPR2 - ENM-PPPPPPXX-000-NOT-0017809
- [9] Standard sécurité EPR2 : Contenu et forme des Plans Particuliers Sécurité et Protection de la Santé - ENMPPPPPP-XX-000-NOT-0018205
- [10] Standard sécurité EPR2 : Contenu du plan de management de la santé et de la sécurité - ENM-PPPPPPXX-000-NOT-0018206
- [11] Procédure pour l'introduction et la gestion des produits dangereux sur les chantiers EPR2 - ENM-PPPPPPXX-000-NOT-0020180
- [12] Procédure de gestion des DT et DICT pour les interventions à proximité des réseaux du chantier EPR2 - ENM-PPPPPP-XX-000-NOT-0020181
- [13] Procédure de gestion des évènements sécurité sur les chantiers EPR2 - ENM-PPPPPP-XX-000-NOT002110
- [14] Procédure de gestion des opérations de levage et de manutention mécanique de charges sur les chantiers EPR2 - ENM-PPPPPP-XX-000-NOT-0024513
- [15] Mise en œuvre de la réglementation AIPR Résultats des Déclarations de Projet de Travaux - ENM-PPPPPP-XX-000-NOT-0022844
- [16] Organisation du Collège Interentreprises de Sécurité, de Santé et des Conditions de Travail sur les chantiers EPR2 – ENM – PPPPPP-XX-000- - 0027631
- [17] Procédure de gestion de la coordination sécurité et protection de la santé sur les chantiers EPR2 - ENM – PPPPPP-XX-000- - 0027644
- [18] Réalisation des Accueils Prévention des risques santé sécurité et radioprotection (Entreprise et Interne/Externe)- EGC_AU_HSS_TTT_TTT_TTT_PRO_0001848
- [19] Plan de management de la santé et de la sécurité du Titulaire MN2201 - EGC_AU_HSS_TTT_TTT_TTT_MNG_0001799
- [20] Plan Général de Coordination Sécurité et Protection de la Santé – 0020324 indice F

CHARIER PPSPS – Génie Flexion

1. CLASSIFICATION AIP

Q1

1. L'activité peut-elle avoir un impact sur la démonstration de protection des intérêts et en particulier sur l'un des domaines suivants : conception, dimensionnement, fabrication usine, construction sur site exploitation, maintenance, réalisation et interprétation d'essai de réception ou de requalification ect.

a. L'activité **concerne directement** une fonction ou un élément identifié comme EIP

ou

b. L'activité ne concerne pas directement une fonction ou un EIP **mais peut avoir un impact indirect** sur une fonction de sûreté (ex : séisme événement, incendie, ect.)

Nota : une activité relative à un élément n'impactant pas directement ou indirectement le maintien d'une fonction d'un EIP n'est pas une AIP

Ou

2. L'activité concerne-elle le traitement d'un écart susceptible d'affecter la démonstration de protection des intérêts (écarts aux intérêts protégés-EAI)

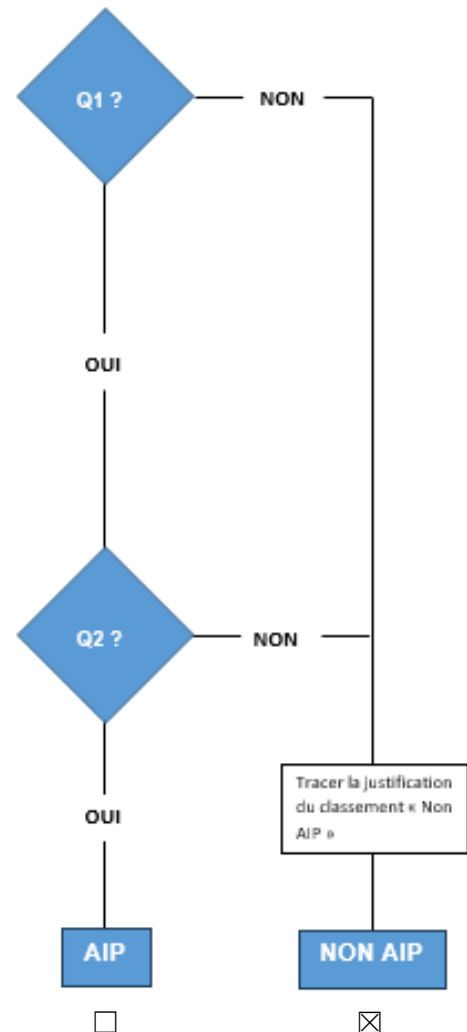
Ou

3. L'activité est-elle nécessaire pour garantir qu'un EIP respecte son objectif de démonstration de la protection des intérêts

Q2

Une erreur au niveau de cette activité est susceptible de ne pas être détectée par une activité aval, elle-même AIP (et risque ainsi de conduire à une modification significative d'une performance de l'installation vis-à-vis de la sûreté) ?

Nota : Lorsqu'une activité est constituée de plusieurs tâches élémentaires seule(s) la(es) tâche(s) élémentaire(s) pour la(s) quelle(s) une erreur conduite, sans possibilité de rattrapage par une autre AIP, au non-respect des hypothèses de la démonstration des intérêts est (sont) identifiée(s) comme AIP.



Ce document ne relève pas d'une AIP.

CHARIER PPSPS – Génie Flexion

2. PREAMBULE

2.1. OBJECTIF PRINCIPAL

Le présent plan particulier de sécurité et de protection de la sante (PPSPS) est un document établi par l'équipe du chantier et évolutif. Il indique les dispositions prises en matière de sécurité et de protection de la sante des intervenants sur le chantier.

Son contenu sera précisé et modifié en conséquence en fonction des contraintes du chantier tout au long de l'acte de construction ou d'extension de l'ouvrage. En conséquence, des additifs peuvent préciser les mesures non définies au stade présent des méthodes et seront élaborés au fur et à mesure de l'élaboration des modes opératoires inhérents au chantier en les référant dans le tableau ci-dessous. Le PPSPS sera revu, valide et changera alors d'indice.

En cas de modification du présent PPSPS au cours de l'évolution du chantier, seules les pages changeant d'indice seront envoyées aux destinataires.

2.2. PRINCIPES GÉNÉRAUX DE PREVENTION

Toutes les entreprises intervenantes devront appliquer les principes généraux de prévention énoncés ci-dessous :



FIGURE 1 : Principes généraux de prévention

CHARIER PPSPS – Génie Flexion

2.3. LES REGLES VITALES ET LES 20 ENGAGEMENTS

Prévention Santé Sécurité

TOUS ENSEMBLE, ACTEURS DE LA VIGILANCE PARTAGÉE

Chacun d'entre nous applique strictement les **10 règles vitales** pour nous protéger collectivement des risques.

- Règle 1:** Je ne franchis jamais un balisage, y compris de tir radiographique, sans y être autorisé.
- Règle 2:** Je ne travaille et je ne conduis jamais sous l'influence de l'alcool ou de drogues.
- Règle 3:** J'utilise les protections (ceinture, casque...), je respecte les limitations de vitesse, je ne manipule ni téléphone ni GPS quand je conduis un véhicule.
- Règle 4:** Je me protège toujours contre les chutes de hauteur, et je protège les autres des chutes d'objet.
- Règle 5:** Je ne passe jamais sous une charge suspendue et je maintiens avec elle une distance de sécurité.
- Règle 6:** Je ne travaille que sur les équipements dont les sources d'énergie sont isolées.
- Règle 7:** J'utilise toujours les protections spécifiques quand je travaille sous tension ou à proximité.
- Règle 8:** Je maintiens toujours une distance de sécurité vis-à-vis des équipements ou engins en mouvement.
- Règle 9:** Je porte toujours un gilet de sauvetage quand je travaille à proximité de l'eau en l'absence de protection collective.
- Règle 10:** Je ne pénètre jamais dans un espace confiné sans autorisation, sans contrôle d'atmosphère et sans surveillance.

Osons interpellier, acceptons de l'être, sachons dire **STOP** en cas de danger !

LA VIE D'ABORD
Aucune urgence ne justifie de prendre des risques !

FIGURE 2 : 10 règles vitales

Goods labelled with "AL not equal to N" are subject to European or German export authorization when being exported within or out of the EU. Goods labelled with "ECCN not equal to N" are subject to US reexport authorization. Even without a label, or with label "AL:N" or "ECCN:N", authorization may be required due to the final whereabouts and purpose for which the goods are to be used. The original version of this document is stored in electronic form in Electronic Document Management System (EDM). The current status of this document can be viewed only in the EDM System.

AL: N
ECCN: N

CHARIER PPSPS – Génie Flexion

100% SÉCURITÉ, C'EST APPLIQUER CONSTAMMENT LES 20 EXIGENCES FONDAMENTALES SÉCURITÉ D'EIFFAGE.
Ces règles s'appliquent à tous les métiers de la branche Infrastructures, sur tous les sites, partout dans le monde, et à tout le personnel ainsi qu'aux extérieurs intervenants pour le compte de l'entreprise.

- | | |
|--|---|
| <p> 1/ Respecter les règles et instructions de l'entreprise, la discipline sécurité</p> <p> 2/ Porter les équipements individuels</p> <p> 3/ Utiliser les équipements de protection collective, la signalisation</p> <p> 4/ Emprunter les zones de circulation piétonnes</p> <p> 5/ Utiliser les accès en hauteur aménagés</p> <p> 6/ Intervenir lorsqu'on dispose de l'autorisation</p> <p> 7/ Utiliser les installations d'accueil</p> <p> 8/ Monter et descendre correctement des véhicules, engins</p> <p> 9/ Se tenir à distance de tout engin et véhicule</p> <p> 10/ Réaliser un élingage, un levage correct</p> | <p> 11/ Se protéger des réseaux, aériens et souterrains</p> <p> 12/ Blinder et conforter les tranchées</p> <p> 13/ Stabiliser les ouvrages et équipements</p> <p> 14/ Utiliser correctement le matériel, les engins</p> <p> 15/ Se protéger des produits chimiques</p> <p> 16/ Nettoyer et ranger son poste de travail</p> <p> 17/ Conduire avec prudence</p> <p> 18/ Adopter les bonnes postures de travail</p> <p> 19/ Organiser les secours</p> <p> 20/ S'engager à assurer le succès de la sécurité</p> |
|--|---|

BRANCHE INFRASTRUCTURES

FIGURE 3 : 20 engagements d'Eiffage

Goods labelled with "AL not equal to N" are subject to European or German export authorization when being exported within or out of the EU. Goods labelled with "ECCN not equal to N" are subject to US reexport authorization. Even without a label, or with label "AL:N" or "ECCN:N", authorization may be required due to the final whereabouts and purpose for which the goods are to be used. The original version of this document is stored in electronic form in Electronic Document Management System (EDM). The current status of this document can be viewed only in the EDM System.

ECCN: N
AL: N

CHARIER PPSPS – Génie Flexion

3. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

3.1. MAITRE D'OUVRAGE :

NOM ET ADRESSE	REPRÉSENTANT	COORDONNEES
EDF DIROP EPR2 PENLY 76630 Petit-Caux	Frédéric HENNION	

TABLEAU 1 : Coordonnées du maître d'ouvrage

3.2. MAITRE D'ŒUVRE :

ADRESSE	REPRÉSENTANT	COORDONNEES
EDF DIRIS EPR2 PENLY 76630 Petit-Caux	Stéphane MOREAU	

TABLEAU 2 : Coordonnées du maître d'œuvre

3.3. COORDINATEUR SPS :

ADRESSE	REPRÉSENTANT	COORDONNEES
APAVE Apave Infrastructure et Construction France Agence construction Picardie 7 Bis Henri Adnot, 60200 Compiègne	Kevin Mulot	06 50 03 29 53 <i>kevin-externe.mulot@edf.fr</i>

TABLEAU 3 : Coordonnées du coordinateur SPS

3.4. RENSEIGNEMENTS LIES AUX ORGANISMES OFFICIELS

Nom de l'Organisme	Adresse	Représentant	Téléphone	Mail
A.S.N	1 rue recteur DAURE 14006 CAEN CEDEX 1		Astreinte 0.800.804.135	caen.asn@asn.fr
D.D.E.T.S	Rue Jacob Bontemps BP 220 76202 DIEPPE CEDEX	A Définir en début de phase chantier	02.32.14.08.58	ddets@seine-maritime.gouv.fr
DREAL –	2 Rue Saint-Sever, 76032 Rouen		<u>02 78 26 19 00</u>	
CARSAT Normandie	5, avenue du Grand Cours CS 36028 76028 ROUEN cedex 1	A Définir en début de phase chantier	02 32 18 98 75	prevention@carsat-normandie.fr
OPPBTP	Immeuble La Marseillaise 8 rue Martin Luther King 14280 Saint- Contest		02 31 44 23 61	normandie@oppbt.p.fr
Médecine du Travail	SPSTI 23/87	Dr FOSSI Nadine	05 55 77 44 43	Sec.fr.fossi@spsti-23-87.fr

TABLEAU 4 : Liste des organismes

CHARIER PPSPS – Génie Flexion

4. RENSEIGNEMENTS DE L'ENTREPRISE

4.1. COORDONNEES DE L'ENTREPRISE


Désignation	Détails
Nom de la société	GENIE FLEXION 76
Logo de l'entreprise	
Adresse postale	7 CHEMIN DE LA VOUTE 76120 LE GRAND QUEVILLY

TABLEAU 5 : Coordonnées de l'entreprise

4.2. COORDONNEES DES RESPONSABLES DE L'ENTREPRISE

Désignation	Nom et prénom	Coordonnées
Responsable de l'entreprise	Blarasin vincent	Vincent.blarasin@genieflexion.com
Responsable du chantier	LABAN DANY	0637097814 dany.laban@genieflexion.com
Responsable prévention	LABAN DANY	0637097814 dany.laban@genieflexion.com

TABLEAU 6 : Coordonnées des responsables de l'entreprise

4.3. REPRÉSENTANTS CISCCT

Désignation	Identification
Nom du représentant Patronal	
Nom du représentant Salarial	

TABLEAU 7 : Représentant(s) CISCCT

4.4. HIERARCHISATION DES CONTRATS DE SOUS-TRAITANCE

Titulaire du contrat	SOUS-TRAITANT (Rang 1)	SOUS-TRAITANT (Rang 2)	SOUS-TRAITANT (Rang 3)
Eiffage genie civil Contrat NM2201	Eiffage EIL	Génie flexion	

TABLEAU 8 : Hiérarchie de sous-traitance

4.5. PRESTATAIRES

Désignation de l'activité	Nom de l'entreprise	Nom du responsable et Coordonnées	Adresse
---------------------------	---------------------	-----------------------------------	---------

CHARIER PPSPS – Génie Flexion

--	--	--	--

4.6. DESCRIPTION DES TRAVAUX

LOCALISATION -	DESCRIPTION SOMMAIRE DES TRAVAUX
EPR 2 Penly	Réparation flexible hydraulique

TABLEAU 9 : Description des Travaux
4.7. PLANNING ET EFFECTIFS DES TRAVAUX

DESIGNATION	A COMPLETER
Date de début	01/01/2026
Date de fin des travaux	31/12/2026
Durée de l'intervention	2h
Intervention en plusieurs phases ou continues	non
Effectif(s) prévu(s) interne	2
Effectif(s) prévu(s) Intérimaire	0

TABLEAU 10 : Planning et effectifs
4.8. HORAIRES DE TRAVAIL ET DE LIVRAISONS

Catégories	Désignation
<i>Lundi au vendredi</i>	Horaires Courantes : 6h à 22h Horaires 2 ou 3 postes (cf ci-dessous)
<i>Lundi au vendredi (Travail Posté)</i>	Une tolérance est admise juste après 22h00 et peu avant 06h00 afin de permettre aux salariés postés de, respectivement, quitter le chantier à la fin du poste d'après-midi et d'accéder au chantier en vue de commencer le poste du matin à l'heure.
<i>Samedi</i>	6h à 14h
<i>Travail de nuit* : * sous conditions de demande d'extra horaire préalable (voir PGCSPS)</i>	Se référer au formulaire Pièce N°2 – annexe du PGCSPS

TABLEAU 11 : Horaires de Travail

En complément du DHOL les horaires de livraison possibles sont reprises ci-dessous :

Catégories	Désignation
------------	-------------

Goods labelled with "AL not equal to N" are subject to European or German export authorization when being exported within or out of the EU. Goods labelled with "ECCN not equal to N" are subject to US reexport authorization. Even without a label, or with label "AL:N" or "ECCN:N", authorization may be required due to the final whereabouts and purpose for which the goods are to be used. The original version of this document is stored in electronic form in Electronic Document Management System (EDM). The current status of this document can be viewed only in the EDM System.

CHARIER PPSPS – Génie Flexion

<i>Du lundi au vendredi pour accès zone site EPR2 (poste de garde)</i>	– 9h00 à 11h30 – 13h30 à 16h00 – 22h00 à 5h00
<i>Du lundi au vendredi pour accès zone EIFFAGE GENIE CIVIL (base logistique)</i>	– 9h00 à 11h30 – 13h30 à 16h00 – 22h00 à 5h00
<i>Samedi</i>	– 9h00 à 11h30 – 13h30 à 16h00 – 22h00 à 5h00
<i>Travail de nuit* : * sous conditions de demande d'extra horaire préalable (voir PGCSPS)</i>	Se référer au formulaire Pièce N°2 – annexe du PGCSPS

TABLEAU 12 : Horaires de livraison

4.9. DECLARATION PREALABLE ET DE TRAVAUX (DP, DT ET DICT)

Les Déclarations de Travaux et les retours DICT sont disponibles auprès du titulaire.

4.10. INSPECTION COMMUNE AVEC LA COORDINATION SPS

Les inspections communes devront être programmées dans un délai permettant aux intervenants d'élaborer et de transmettre leurs PPSPS et additifs éventuels au Coordonnateur SPS.

Inspection commune du	Pour
19/06/24	Entreprise Eiffage Génie Civil
19/06/24	Entreprise Eiffage GC Infra-linéaire

TABLEAU 13 : Date inspection commune

CHARIER PPSPS – Génie Flexion

5. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ORGANISATION DU CHANTIER

5.1. INSTALLATIONS DE CHANTIER ET CONDITIONS D'ACCES – LIVRAISONS ET APPROVISIONNEMENTS

DESCRIPTIF DES INSTALLATIONS D'HYGIENE DE CHANTIER	MODE D'ENTRETIEN, FREQUENCE
Bureaux (surface, salle de réunion...)	<i>Eiffage IL</i>
Vestiaires (nombre de bungalow, d'armoires, de patères...)	
Réfectoires (nombre de bungalows, tables, chaises, étagères, réfrigérateurs, poubelles, eau potable...)	
Sanitaires (WC, urinoirs, douches, lavabos, eau chaude et froide, essuie-mains, poubelles...):	
Autres types d'Installation de chantier :	

TABLEAU 14 : Liste Installations de chantier

5.2. CONTROLE DE POTABILITE DE L'EAU

Dans les bases vie mises à disposition par le titulaire du marché, ce dernier réalisera le contrôle de potabilité des points de distribution d'eau potable.

5.3. HABILITATIONS ET AUTORISATIONS

Les autorisations et habilitations sont délivrées à des personnes compétentes ayant reçues une formation préalable soit sur le chantier, soit par un organisme de formation agréé.

5.4. TRAÇABILITE & DELIVRANCE DES HABILITATIONS

Après vérification des aptitudes et des compétences requises, le responsable hiérarchique, concerné lui remet les autorisations, habilitations ou permis nécessaire à ses activités. Ces autorisations, habilitations et permis ne trouveront validation sur le chantier qu'après information faite au salarié concerné des risques et mesures de prévention spécifiques à son poste et son environnement de travail.

5.5. PERMIS ET AUTORISATIONS DE TRAVAIL

Vous trouverez ci-dessous la liste des permis (autorisation demandée à EDF) de travail utilisé sur le site EPR2 :

Permis
Pass feu (Travaux par points chauds)
Autorisations de Travail par point chaud (Feu)
Permis de travail en atmosphère explosive - ATEX
Permis de tir radiographique (risque ionisant)
Permis de levage

TABLEAU 15 : Permis de travail

CHARIER PPSPS – Génie Flexion

5.6. REGISTRES OBLIGATOIRES

Les registres suivants doivent être tenus sur le chantier :

- Registre de sécurité
- Registre d'observation et de sécurité
- Registre des avis de dangers graves et imminents
- Registre de consignation des alertes en matière de santé publique et d'environnement
- Registre du personnel

5.7. SUIVI MEDICAL

Pour cela les entreprises (employeurs des collaborateurs) passent des conventions avec les services de santé au travail. Le suivi des visites médicales à l'arrivée du personnel et le suivi des convocations sont assurés par le correspondant ressources humaines et tracées via les modalités du sous-traitant.

ECCN: N

AL: N

CHARIER PPSPS – Génie Flexion

6. MESURES DE SECURITE APPLICABLES AUX INTERVENTIONS

6.1. ACCUEIL - FORMATION – INFORMATION A LA SECURITE

6.1.1. Accueil et Habilitations ENTREPRISE

Toute personne sollicitant un accès permanent sur le site est tenue de suivre préalablement la session d'accueil sécurité « nouveaux arrivants » à l'issue de laquelle une attestation lui est remise, autorisant la délivrance du badge d'accès.

6.1.2. Accueil titulaire/sous-traitants et sous-traitants/intervenants externe

Les personnes amenées à travailler sur le chantier sont accueillies via le processus mis en place par le titulaire. La procédure d'accueil Réf ([18]) s'attache à présenter l'ensemble des démarches à réaliser.

Elle sera mise à jour en fonction de l'évolution des modules et des configurations du chantier.

6.2. Identification des intervenants

Sur le chantier, la couleur de la matière fluorescente est associée à une fonction comme indiqué dans le tableau ci-après :

COULEUR	 JAUNE FLUORESCENT avec flochage « Chef de manœuvre »	 ORANGE-ROUGE FLUORESCENT
FONCTION	Chef de manœuvre (levage)	Autre intervenant que chef de manœuvre (levage)

FIGURE 4 : Identification des intervenants

6.3. Equipements de protection individuelle (EPI)

6.3.1. Généralités

Les EPI ont été sélectionnés en amont du démarrage des travaux par les services Prévention et Achats et figure dans un « catalogue EPI » spécifique au projet et proposé aux sections de travaux ».

6.3.2. Mise à disposition des EPI

Le personnel reçoit de son employeur les équipements de protection individuelle de base.

Tous les équipements de protection individuelle spécifiques aux travaux définis lors de l'analyse des risques sont mis à disposition par L'employeur.

CHARIER PPSPS – Génie Flexion

Fonctions	Toutes fonctions moins de 6 mois	Chargés de chantier Chargés de travaux Encadrement	Exécutants Compagnons	Secouristes	Préventeurs	Chefs de manœuvre	Visiteurs
	Casque bleu + Bandes bleues	Casque blanc + Bandes grises	Casque blanc Pas de CR2	Casque blanc + Bandes vertes	Casque vert + bandes vertes	Casque jaune + Bandes jaunes	Casque rouge + Bandes rouges
Version validée au 19/12/2024							

FIGURE 5 : Couleur des casques

6.4. EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI)

Les EPI ont été sélectionnés en amont du démarrage des travaux par les services Prévention et Achats et figure dans un « catalogue EPI » spécifique au projet et proposé aux sections de travaux ».

6.4.1. MISE A DISPOSITION DES EPI

Le personnel reçoit de son employeur les équipements de protection individuelle de base. Tous les équipements de protection individuelle spécifiques aux travaux définis lors de l'analyse des risques sont mis à disposition par L'employeur.

6.5. MATERIEL

Tout le matériel présent sur le chantier est référencé dans un tableau de suivi du matériel. Le matériel fait l'objet de vérifications périodiques réglementaires, recensées dans le registre sécurité et suivi sur un tableau de synthèse. Les remarques des rapports sont traitées et les levées de remarques formalisées.

6.6. LISTE DES PRODUITS DANGEREUX

Le principe de classement des substances et préparation dangereuses est donnée par l'Article R.4411-2 à 6 du Code du Travail. Sont considérés comme dangereux, au sens de l'article de référence ci-dessus, les produits de substance et préparation correspondants aux catégories suivantes.

Selon la réglementation SGH, les produits dangereux sont identifiés avec les pictogrammes suivants :

CHARIER PPSPS – Génie Flexion



Figure 1 : PICTOGRAMME DE DANGER

Tout produit dangereux présent sur un chantier est évalué, inscrit et suivi par le service désigné. Tout produit doit avoir reçu l'accord préalable d'EDF avant introduction/utilisation sur le chantier.

ECCN: N

AL: N

CHARIER PPSPS – Génie Flexion

7. CONSIGNES GENERALES DE SECURITE ET DE SECOURS

7.1. CONSIGNES GENERALES DE SECURITE

Des cheminements piétons sont mis en place par le Maitre d'Œuvre pour les piétons entre les zones de travail et les zones des services (bureaux, cantine, ...). Des dispositifs assureront la séparation physique des piétons et des véhicules.

Les éventuels passages pour piétons sur les routes seront pourvus de signalisation appropriée.
Les trajets communs hors bloc usine sont gérés par l'Entreprise.

7.2. ECLAIRAGE

Les éclairages des voies de circulation et des postes de travail seront conformes aux dispositions du PGCSPPS (réf [20]) sur les circulations intérieures.

7.3. SIGNALISATION ET REVETEMENT

L'ensemble des voies de circulation internes sera évolutif, et localisé jusqu'au plus près des postes de travail ou de leur point d'accès principal.

7.4. STOCKAGE ET CONDITIONNEMENT

Les règles d'entreposage sur le chantier sont les suivantes (Titulaire et sous-traitants, fournisseurs, etc.):

7.5. ENTREPOSAGE PRODUITS DANGEREUX

La procédure pour l'introduction et gestion des produits dangereux (Réf ([11]) définit l'organisation et la gestion des produits dangereux sur le chantier. En outre Les sous-traitants doivent s'assurer, via la **réalisation d'inventaires périodiques (à minima tous les 15 jours ouvrés)**, du respect des quantités maximales autorisées par l'Entreprise et mettre à jour dans l'outil de suivi du chantier les quantités stockées.

7.6. DISPOSITIONS EN MATIERE DE SECOURS ET D'EVACUATION DES PERSONNELS DE CHANTIER EN CAS D'ACCIDENT

Chacun des intervenants sur le chantier sera informé, lors de l'accueil Sécurité, avant sa prise de poste des consignes en cas d'urgence, des points de rencontre et de secours (PRS) déterminés avec le coordinateur SPS et les services de secours. Le plan des PRS sera affiché dans les locaux du personnel et seront matérialisés sur site à l'aide d'un affichage.

En cas d'urgence (accident du travail ou incident), **il faut appeler le poste de garde** et en aucun cas l'infirmerie (celle-ci est prévenue par le poste de garde).

- o Depuis les téléphones situés sur le chantier, composer le numéro d'urgence chantier abrégé ;
- o Depuis les téléphones FIXES, composer le numéro d'urgence (information au dos du badge d'accès).
 - En cas d'arrêt cardio-respiratoire d'un salarié, il existe sur le chantier des appareils défibrillateurs cardiaque automatisé externe (DAE) ;
 - En cas de pollution sur le chantier, les Titulaire/Sous-traitants devront utiliser les kits anti-pollution adaptés.

CHARIER PPSPS – Génie Flexion

7.7. MESURES PRISES POUR ASSURER LE TRANSPORT DES BLESSES

De manière générale, quelle que soit la gravité de l'accident, le blessé sera toujours transporté par les véhicules de secours adaptés (pompiers, ambulances...). En aucun cas le blessé ne sera transporté dans un véhicule sans équipe médicale adaptée.

7.8. PLANS DES POSTES DE RENCONTRES SECOURS

Le plan de secours recense l'ensemble des dispositifs, moyens et procédures de secours présents sur le chantier

7.9. INFIRMERIE

Le site est doté d'une infirmerie de chantier dont les prestations sont financées, via le compte prorata et administrées par un prestataire spécialisé. Toute personne se rendant à l'infirmerie est accompagnée par un salarié du Titulaire/Sous-traitants (français ou francophone si la victime ne parle pas ou mal le français).

7.10. CENTRES DE SECOURS DU CHANTIER

Nom de l'organisme	Adresse	Téléphone
Pompiers	Av. Normandie Sussex, 76200 Dieppe	18 (Depuis un téléphone Fixe)
Infirmerie	Route de la centrale, 76630 Petit-Caux	18 (Depuis un téléphone Fixe) qui oriente vers l'infirmerie
Situations Anormales ou Inhabituelles	Route de la centrale, 76630 Petit-Caux	17 (Depuis un Téléphone Fixe)
SAMU	1 rue de Germont – 76031 Rouen Cedex	18 (Depuis un téléphone Fixe)
Hôpital ou Clinique le plus proche	Hôpital Centre Hospitalier Pavillon Le Trividic, Av. Pasteur 76200 Dieppe	02 32 14 76 76
Ophthalmologiste	CHIRURGIE ORL-STOMATOLOGIE-OPHTALMOLOGIE Avenue Pasteur 76202 Dieppe	02 32 14 71 36
Urgence mains	1 rue de Germont – 76031 Rouen Cedex	18 (Depuis un téléphone Fixe)
Centre antipoison	-	02 41 48 21 21
Secours en Mer	-	03 21 87 21 87
Pompiers	Av. Normandie Sussex, 76200 Dieppe	18 (Depuis un téléphone Fixe)

TABLEAU 16 : Centres de secours

7.11. DISPOSITIFS DE PREMIERS SOINS

La localisation des moyens est assurée sur le PIC et leur fléchage est assuré sur le site. Des **trousses de Premiers Soins** dont le contenu est vérifié régulièrement en fonction des interventions est mise à disposition dans le véhicule et dans le bureau du chantier ou à l'infirmerie du Chantier. **Des défibrillateurs, des rince-œil, des bouées, des douches de sécurité** sont disponibles sur le chantier et répartis selon la nature des travaux.

CHARIER PPSPS – Génie Flexion

7.12. PROTECTION INCENDIE

Les moyens de lutte prévus contre tout début d'incendie sont :

- Extincteur portatif,
- Couverture anti-feu,
- Bacs à sable incendie

**Le plan d'évacuation du personnel en cas d'incendie est affiché sur les portes des cantonnements...
Un système d'alarme d'évacuation sera mis en place sur le chantier, dans les cantonnements et des exercices d'évacuation seront réalisés.**

7.13. PROTECTION POLLUTION ACCIDENTELLE

Les kits anti-pollution seront adaptés soit uniquement aux hydrocarbures, soit « Tout Liquide ».

7.14. PLAN D'URGENCE

En cas de déclenchement du Plan d'Urgence, le personnel devra se regrouper aux points définis et identifiés sur le chantier. L'Entreprise communiquera les points de regroupement du personnel au fur et à mesure de leur mise en place.

7.15. INCIDENT SUR RESEAUX DE CONCESSIONNAIRE

Conformément à la réglementation AIPR, les intervenants doivent en cas d'incidents sur les réseaux de respecter la règle 4 A :

AL: N
ECCN: N

CHARIER PPSPS – Génie Flexion

8. ANALYSE DE RISQUES

8.1. GENERALITES

Les analyses de risques et la définition des mesures de prévention et des moyens de protection sont réalisées en collaboration avec l'encadrement de travaux (Conducteurs de travaux et Chefs de chantier) et toute personne ayant une connaissance utile (Service prévention, chef d'équipe, COP, méthodes, mécanique...). Il est essentiel que les personnes en charge des travaux participent à la définition des moyens les plus sûrs pour les réaliser.

Dans le cas où ils ne pourraient y participer du fait de leur date d'arrivée sur le site notamment, ils devront s'approprier ces documents, les analyser et les critiquer avant de les mettre en œuvre.

ECCN: N

AL: N

CHARIER PPSPS – Génie Flexion

8.2. ANALYSE DES RISQUES : TRANSPORT DE PERSONNEL

Description des Activités	Description des Phases associées	RISQUES			Risques	Moyens de prévention	Modalités de contrôle	Responsable mise en place	Responsable contrôle
		IMPORTE	EXPORTE	PROPRE					
Transport en bus	Déplacement à pied vers le véhicule	X	X	X	Risque de collision, heurt, coincement	Respect des règles EDF Respect des cheminements piétons	Contrôle interne		
	Déplacement en bus	X	X	X	Risque de collision, heurt, coincement	Respect du code de la route Respect des règles EDF Respect du marquage au sol Respect des règles vitales : " Je ne travaille et je ne conduis JAMAIS sous l'influence de l'alcool ou de drogues" "Je n'utilise JAMAIS le téléphone portable lorsque je conduis" "J'attache TOUJOURS ma ceinture et respecte les limitations de vitesse" Vitesse limitée à 30Km/h sur le site Vitesse limitée à 10Km/h sur la zone poste de garde, base-vies des entreprises Les feux de croisement doivent être allumés en permanence sur tout le site, y compris de jour.	Contrôle interne		
					Risque de chute de personnes	Ne pas se déplacer dans le bus lorsqu'il roule	Contrôle interne		
	Montée / descente du bus	X	X	X	Risque de chute de hauteur	Tenir les poignées Ne pas sauter pour descendre du bus	Contrôle interne		

ECCN: N

AL: N

Goods labelled with "AL not equal to N" are subject to European or German export authorization when being exported within or out of the EU. Goods labelled with "ECCN not equal to N" are subject to US reexport authorization. Even without a label, or with label "AL:N" or "ECCN:N", authorization may be required due to the final whereabouts and purpose for which the goods are to be used. The original version of this document is stored in electronic form in Electronic Document Management System (EDM). The current status of this document can be viewed only in the EDM System.

CHARIER PPSPS – Génie Flexion

8.3. ANALYSE DES RISQUES: CIRCULATION PIÉTONNE

Description des Activités	Description des Phases associées	RISQUES			Risques	Moyens de prévention	Modalités de contrôle	Responsable mise en place	Responsable contrôle	
		IMPORTE	EXPORTE	PROPRE						
Déplacement sur site	Règles générales		X	X	Risque incendie	Interdiction de fumer en dehors de zones autorisées	Contrôle interne			
			X	X	Hygiène	Interdiction d'uriner en dehors de WC	Contrôle interne			
		X			Présence de volatiles agressifs	Ne pas s'approcher des oiseaux Ne pas s'approcher des nids	Contrôle interne			
	Déplacement à pied		X	X	X	Risque de projection	Port des lunettes de sécurité EN 166 Port du casque EN 397 avec jugulaire 4 points attachée	Contrôle interne		
			X	X	X	Risque de collision, heurt, coincement	Balisage des zones piétonnes Respect des cheminements piétonnes Ne jamais franchir un balisage Port de vêtements haute visibilité classe 3 (Veste + pantalon) conforme à la norme NF EN ISO 20471 Maintenir une distance de sécurité vis-à-vis des équipements en mouvement	Contrôle interne		
			X	X	X	Risque de chute de plain-pied	Interdiction de courir, sauter Ne pas manipuler son téléphone en se déplaçant Câbles interdits au sol (gouttière au sol si pas possible de faire autrement) Chaussures de sécurité montantes normées NF EN 20345 niveau de protection S3 avec semelle anti dérapant normée SRC Chaussures en bon état (Semelle, lacets, crantage) Lacets noués jusqu'au dernier œillet (le plus haut)	Contrôle interne		
			X	X	X	Risque de chute de personne (hauteur)	Interdiction de franchir un garde-corps Interdiction de marcher sur des pentes à forte déclivité Utiliser des moyens d'accès sécurisé	Contrôle interne		
				X	X	Risque lié au bruit	Le port des protections auditives est obligatoire à partir de 80dB	Contrôle interne		
					X	Risque de noyade	Port du gilet de sauvetage par du personnel sensibilisé à son utilisation (< 3 mètres si absence de garde-corps, glissière ou merlon)	Contrôle interne		
	Circulation à proximité d'eau (< 3 mètres si absence de garde-corps, glissière ou merlon)			X	Risque de noyade	Port du gilet de sauvetage par du personnel sensibilisé à son utilisation (< 3 mètres si absence de garde-corps, glissière ou merlon)	Contrôle interne			

Goods labelled with "AL not equal to N" are subject to European or German export authorization when being exported within or out of the EU. Goods labelled with "ECCN not equal to N" are subject to US reexport authorization. Even without a label, or with label "AL:N" or "ECCN:N", authorization may be required due to the final whereabouts and purpose for which the goods are to be used. The original version of this document is stored in electronic form in Electronic Document Management System (EDM). The current status of this document can be viewed only in the EDM System.

CHARIER PPSPS – Génie Flexion

8.4. ANALYSE DES RISQUES: TRAVAUX ADMINISTRATIFS

Description des tâches	Modes opératoires, moyens, outils	RISQUES			Risques	Moyens de prévention	Modalités de contrôle	Responsable mise en place	Responsable contrôle
		IMPORTE	EXPORTE	PROPRE					
Déplacement dans les bureaux	Déplacement dans les zones de circulation			X	Risque de chute de personnes	Locaux propres et rangés Accès aux bureaux dégagés Eclairage des parkings Plan d'évacuation Tenir la rampe lors de la montée et descente des escaliers Toujours regarder là où l'on marche Signalisation horizontale et verticale pour accès parking Rangement des câbles, utilisation de passes câbles si impossibilité de passage sur les murs	Contrôle interne	Responsable chantier	Inspecteur Technique
Utilisation des outils informatiques	Travail sur écran			X	Risque lié à l'environnement de travail	Positionnement des bureaux par rapport aux fenêtres Disposition de l'écran et positionnement par rapport à ces derniers	Contrôle interne	Responsable chantier	Inspecteur Technique
Utilisation des installations électriques	Branchement électrique			X	Risque électrique	Maintien en bon état des matériels électriques et électroniques Maintien en bon état des prises électriques Vérification du contrôle électrique annuel	Contrôle interne	Responsable chantier	Inspecteur Technique
	Surchauffe ou défauts électriques			X	Risque d'incendie	Plan d'évacuation affiché dans les locaux Extincteurs vérifiés annuellement et en nombre suffisant Contrôle annuel des installations électriques	Contrôle interne	Responsable chantier	Inspecteur Technique
Rangement administratifs	Manutention des cartons et boîtes d'archives			X	Risques liés à la manutention manuelle	Respect des bons gestes et bonnes postures (transport de colis, archivage...)	Contrôle interne	Responsable chantier	Inspecteur Technique
Travail au poste de travail	Lecture documentaire et travail sur écran			X	Risque lié à l'environnement de travail	Eclairage du poste de travail Eclairage lieux de circulation (couloirs)	Contrôle interne	Responsable chantier	Inspecteur Technique
Situations de travail	Stress au travail (surcharge de travail, manque de moyens, manque d'autonomie...);			X	Risque lié à l'environnement de travail	Respect du plan d'actions de l'accord EIFFAGE sur les risques psychosociaux Réfèrent RPS : Olivier LEMESLE	Contrôle interne	Responsable chantier	Inspecteur Technique

Goods labelled with "AL not equal to N" are subject to European or German export authorization when being exported within or out of the EU. Goods labelled with "ECCN not equal to N" are subject to US reexport authorization. Even without a label, or with label "AL:N" or "ECCN:N", authorization may be required due to the final whereabouts and purpose for which the goods are to be used. The original version of this document is stored in electronic form in Electronic Document Management System (EDM). The current status of this document can be viewed only in the EDM System.

CHARIER PPSPS – Génie Flexion

8.5. ANALYSE DES RISQUES LIES A L'ACTIVITE

Description des tâches	Modes opératoires, moyens, outils	RISQUES			Risques	Moyens de prévention	Modalités de contrôle	Responsable mise en place	Responsable contrôle
		IMPORTE	EXPORTE	PROPRE					
Démontage	Manipulation d'outillage			X	Ecrasement, Choc, Brulure	Port des EPI (chaussures montantes, veste et pantalon haute visibilité, lunettes, gants, casque avec jugulaire) Extincteur à proximité En cas de besoin, réalisation d'un Pass Feu (exemple : découpe)	Contrôle interne	Opérateur Qualifié	Responsable
	Projection d'huile			X	Risque chimique	Dépressurisation de la machine Port des EPI (chaussures montantes, gilet fluo, lunettes, gants, casque si demande) Port des gants chimiques	Contrôle interne	Opérateur Qualifié	Responsable
Réparation d'un engin	Intervention mécanique			X	Risque mécanique	Balisage de la zone, et pancarte "intervention en cours" Retrait des clefs Consignation du véhicule Port des EPI (chaussures montantes, gilet fluo, lunettes, casque si demande du client)	Contrôle interne	Opérateur Qualifié	Responsable
				X	Risque chimiques	Réalisation des fiches d'introduction pour produit chimique Mise à disposition des FLU et FDS Port des EPI adéquats (gants chimiques et lunettes) Rince œil mis à disposition	Contrôle interne	Opérateur Qualifié	Responsable
				X	Chute de plain-pied	Port des EPI (chaussures montantes, veste et pantalon haute visibilité, lunettes, gants, casque avec jugulaire) Utilisation de produit absorbant, nettoyant adéquate. Les déchets sont évacués par le technicien dans des points de collecte.	Contrôle interne	Opérateur Qualifié	Responsable
				X	Bruit	Mise en place des EPI anti-bruit	Contrôle interne	Opérateur Qualifié	Responsable

Goods labelled with "AL not equal to N" are subject to European or German export authorization when being exported within or out of the EU. Goods labelled with "ECCN not equal to N" are subject to US reexport authorization. Even without a label, or with label "AL:N" or "ECCN:N", authorization may be required due to the final whereabouts and purpose for which the goods are to be used. The original version of this document is stored in electronic form in Electronic Document Management System (EDM). The current status of this document can be viewed only in the EDM System.

CHARIER PPSPS – Génie Flexion

Description des tâches	Modes opératoires, moyens, outils	RISQUES			Risques	Moyens de prévention	Modalités de contrôle	Responsable mise en place	Responsable contrôle
		IMPORTE	EXPORTE	PROPRE					
Travail sur flexible	Couper le flexible rigide, raccord			X	Ecrasement, Choc, Brulure	Port des EPI (chaussures montantes, veste et pantalon haute visibilité, lunettes, gants, casque avec jugulaire) Extincteur à proximité En cas de besoin, réalisation d'un Pass Feu (exemple : découpe)	Contrôle interne	Opérateur Qualifié	Responsable
	Plier/courber des rigides			X	Ecrasement, Choc,	Port des EPI (chaussures montantes, veste et pantalon haute visibilité, lunettes, gants, casque avec jugulaire)	Contrôle interne	Opérateur Qualifié	Responsable
Accès à la machine	Monter/descendre d'une machine			X	Chute en hauteur	Utilisation des marches pieds spécifiques et des moyens de travaux en hauteur conformes Suivre les instructions de la notice du fabricant Toujours descendre ou monter droit face à la machine avec ses trois points d'appui	Contrôle interne	Opérateur Qualifié	Responsable

ECCN: N

AL: N

Goods labelled with "AL not equal to N" are subject to European or German export authorization when being exported within or out of the EU. Goods labelled with "ECCN not equal to N" are subject to US reexport authorization. Even without a label, or with label "AL:N" or "ECCN:N", authorization may be required due to the final whereabouts and purpose for which the goods are to be used. The original version of this document is stored in electronic form in Electronic Document Management System (EDM). The current status of this document can be viewed only in the EDM System.

CHARIER PPSPS – Génie Flexion

9. AVIS / COMMENTAIRES / SIGNATURES

Désignation	Noms	Avis/Commentaires	Date	Emargement
Délégués du Personnel				
Médecine du Travail				
Membres du CSE				

TABLEAU 17 : Avis - commentaires

AL: N
ECCN: N